



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PRODUITS

### RÉUNION CONJOINTE DE LA QUATRIÈME SESSION DU SOUS-GROUPE SUR LA BANANE ET DE LA CINQUIÈME SESSION DU SOUS-GROUPE SUR LES FRUITS TROPICAUX

Rome, 9 – 11 décembre 2009

### SEGMENTATION DES PRODUITS ET PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE L'AVOCAT DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

## I. INTRODUCTION

1. À sa quatrième session, le Sous-Groupe sur les fruits tropicaux a recommandé au Secrétariat de préparer une étude sur la segmentation des principaux marchés de l'avocat. Le présent document analyse les principales caractéristiques des transactions effectuées sur les deux principaux marchés de l'avocat, la Communauté européenne (CE) et les États-Unis d'Amérique, et précise les facteurs déterminant la formation des prix. Il donne ainsi une idée des caractéristiques des marchés et des raisons pour lesquelles les principaux marchés de l'avocat sont segmentés. Ce faisant, il favorise la promotion des exportations et l'identification de stratégies d'exportation. Les délégués sont invités à examiner le document, à mettre en commun leurs données d'expérience et à indiquer, s'il est nécessaire de procéder à des études analogues d'autres fruits.

2. La relation entre le prix et les caractéristiques des produits est analysée par la méthode du prix hédoniste, qui met en lumière les caractéristiques les plus prisées des consommateurs étant, dans cette hypothèse, déterminées par les caractéristiques des produits. Le prix de vente des produits peut ensuite être défini en fonction d'une combinaison des prix implicites des différentes caractéristiques.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## **II. LE MARCHÉ DE L'AVOCAT DANS LE MONDE**

### **A. PRODUCTION ET CONSOMMATION**

3. Selon les estimations de la FAO, la production mondiale d'avocats a plus que quadruplé durant les 40 dernières années, pour atteindre une moyenne annuelle d'environ 3,6 millions de tonnes ces dernières années (Tableau 1) d'une valeur de 2,3 milliards d'USD en 2007. En ce qui concerne l'offre, les principaux producteurs ont enregistré une augmentation considérable des rendements à la suite de la diffusion des variétés hybrides issues de variétés provenant du Mexique, du Guatemala et des Antilles et de l'expansion des superficies cultivées, notamment en Amérique latine et en Asie. L'Amérique latine et les Caraïbes sont les principales régions productrices, mais la croissance s'est accélérée en Asie durant les dernières années, en particulier en Indonésie et en Chine.

4. Certains des plus grands consommateurs d'avocat figurent aussi au nombre des principaux producteurs (Tableau 2). Pendant la dernière décennie, la consommation mondiale totale a augmenté de plus de 30 pour cent, principalement en raison du décollage des grands marchés émergents, notamment le Brésil, la Colombie, la Chine et le Chili, ainsi que de nombreux marchés développés comme la CE et l'Australie. C'est toutefois en Amérique latine que la consommation par habitant est la plus forte. En ce qui concerne la demande, le marché est principalement porté par la consommation de produits frais et transformés qui tient à une prise de conscience de la valeur nutritionnelle du fruit par les consommateurs, ainsi qu'à son utilisation dans l'industrie cosmétique stimulée par la demande croissante de produits à base d'éléments naturels.

### **B. COMMERCE INTERNATIONAL**

5. Les exportations d'avocats sont assez concentrées (Tableau 3), les 10 premiers producteurs représentant plus de 90 pour cent du marché mondial. Les échanges totaux ont plus que triplé depuis le début des années 90, sous l'effet d'une progression sensible des exportations du Mexique, du Chili, de l'Équateur, du Pérou, de l'Afrique du Sud et de la République dominicaine.

6. Quelque dix-huit pour cent de la production mondiale d'avocat font l'objet d'un commerce international, la plupart des grands exportateurs expédiant moins de 10 pour cent de leur production. Le Chili, l'Afrique du Sud, Israël et l'Espagne, en particulier, ont une production destinée à l'exportation.

7. Le marché est à peine moins concentré pour ce qui est des importations (Tableau 4), les 10 principaux consommateurs représentant 85 pour cent des importations. Les États-Unis sont le premier importateur, suivis de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

### **C. PRIX A LA PRODUCTION**

8. Les prix à la production varient considérablement parmi les principaux pays producteurs. Depuis le début des années 90 (Graphique 3) par exemple, les prix à la production sont de l'ordre de 500 USD la tonne au Mexique, et souvent trois fois plus élevés aux États-Unis, en Australie et en Espagne. En Équateur et au Cameroun, il y a eu une progression ces dernières années, mais jusqu'au début des années 2000, les agriculteurs n'ont guère perçu plus de 100 USD la tonne (en équivalent USD). Ces différences tiennent aux coûts de production, à l'éloignement des principaux marchés et aux insuffisances des infrastructures.

9. Les prix nominaux en monnaie locale présentent une grande variabilité (Tableau 5). Ces dernières années, ils ont augmenté dans les principaux pays producteurs – Mexique, Indonésie, Afrique du Sud, Israël, Équateur, Cameroun et Australie.

### III. SEGMENTATION DU MARCHÉ DE L'AVOCAT DANS LA CE ET AUX ÉTATS-UNIS

#### A. PRINCIPAUX FOURNISSEURS

10. Les grands fournisseurs du marché européen sont l'Afrique du Sud, le Kenya, Israël. L'Espagne est le principal producteur d'avocats de la CE, suivi de la Grèce. La CE impose un droit d'importation saisonnier de 4 pour cent du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mai et de 5,1 pour cent le reste de l'année.

11. Le marché des États-Unis est essentiellement approvisionné par la production intérieure, notamment par la Californie et la Floride qui représentent à elles deux environ 60 pour cent de la consommation intérieure. Le Chili figure parmi les principaux exportateurs vers le marché des États-Unis, suivi du Mexique et de la République dominicaine. Les États-Unis ont une politique intérieure concernant l'avocat qui remonte au début du XXe siècle, et en 2000, la loi sur l'information et la recherche pour la promotion de l'avocat Haas a été promulguée.

#### B. SEGMENTATION DES MARCHES

12. La segmentation des marchés de l'avocat et la différenciation des produits sont considérables tant aux États-Unis d'Amérique que dans la CE. Les marchés sont essentiellement segmentés en fonction des variétés. L'avocat Hass diffère sensiblement des autres variétés dites vertes dont les plus communes sont les Fuerte, les Ettinger et les Pinkerton. La variété Hass qui donne généralement de plus gros fruits, est en forte demande auprès des consommateurs. Elle domine les échanges internationaux.

13. Les avocats de culture biologique se vendent plus cher que les avocats de culture traditionnelle, et constituent un marché distinct. Dans la CE, ce surcoût peut représenter entre 34 pour cent à la production et jusqu'à 88 pour cent pour les prix FOB; au détail, la différence de prix est en moyenne de 56 pour cent. Aux États-Unis, le surcoût des produits issus de la culture biologique varie de 55 pour cent à la production à 87 pour cent pour la vente en gros, pour s'établir à 61 pour cent au détail. Dans la CE, les produits biologiques représentaient environ 4 500 tonnes en 2003; d'après des estimations récentes, le volume des ventes d'avocats de culture biologique était de l'ordre de 10 000 tonnes aux États-Unis pendant la même période<sup>1</sup>.

14. L'analyse des prix par la méthode du prix hédoniste permet de se faire une idée plus précise de la segmentation des marchés européen et américain de l'avocat. Selon cette méthode, les prix sont considérés comme des variables dépendantes dans une régression dont les variables explicatives sont des caractéristiques de qualité. On trouvera des précisions sur cette analyse dans le document CCP: BA/TF 09/CRS 3. Les résultats sont résumés au Tableau 6, qui indique les variables explicatives employées dans l'analyse.

15. Les prix sur le marché américain dépendent de la variété, de l'emballage, de la zone d'origine et de la saison, tandis que dans la CE, ils sont fonction de l'origine, du marché de destination au sein de la Communauté et de la variété.

16. Le calibre des fruits n'a que peu d'effet sur le prix, que ce soit aux États-Unis ou dans la CE. Comme le signalent nombre d'experts du marché, les avocats ne sont pas vendus au poids, mais à l'unité, notamment aux États-Unis. De plus, malgré la forte variabilité du calibre des fruits, le prix à l'unité explique plus de 90 pour cent de la variabilité du prix à la tonne, tant dans la CE qu'aux États-Unis.

---

<sup>1</sup> Voir les informations fournies par le Centro de Inteligencia sobre Mercados Sostenibles (CIMS), dans *Análisis del mercado de aguacate convencional y orgánico en la Unión Europea*, INCAE, Costa Rica, 2003, et dans *Análisis del mercado de aguacate convencional y orgánico en los Estados Unidos*, INCAE, Costa Rica, 2003b.

17. Les consommateurs ont une faible préférence pour les gros fruits, et, en ce qui concerne l'origine, les avocats du Kenya ont un prix inférieur à ceux du Mexique, de l'Espagne et de l'Afrique du Sud. Les produits expédiés par avion sont également plus coûteux. Pour ce qui est des variétés, les avocats Haas sont payés quelque 12 pour cent plus cher, tandis que les importations de variétés Fuerte ont un prix inférieur de 5 à 10 pour cent à la moyenne.
18. Les prix sont plus élevés en France que dans le reste de la CE. Des variables nominales pour les mois correspondant à la vente indiquent que les prix sont légèrement inférieurs à la moyenne en octobre et novembre, et supérieurs à celle-ci en mars, août et septembre.
19. Pour l'analyse du marché européen, on a également tenu compte d'une variable appelée « ratio de la part de marché » qui est le rapport entre la part des importations d'une origine donnée dans le volume total des importations à destination de la CE, et la part du marché européen de destination dans les importations totales destinées à la CE. On voit ainsi la taille relative du marché d'origine par rapport au marché de destination, ce qui permet de déterminer dans quelle mesure le prix est modifié si la vente intervient sur un marché de petite taille, qui constitue dès lors une sorte de créneau commercial. Le ratio des parts de marché présente le signe escompté – avec une relation positive avec les prix, ce qui indique que les prix sont plus élevés sur les marchés de destination étroits. Dans les données, cela explique une différence de prix pouvant aller jusqu'à 40 pour cent.
20. Aux États-Unis, le prix des fruits à la tonne est déterminé par l'emballage, notamment pour les produits vendus aux quatre cinquièmes de boisseau, par rapport à ceux vendus en cartons à deux couches. Dans ce modèle, l'emballage en cartons à une seule couche donne également une différence de prix positive et statistiquement significative.
21. Le prix à la tonne des produits de Floride est inférieur à celui des produits d'autres provenances des États-Unis, tandis que les produits provenant de la République dominicaine et de la Californie sont supérieurs à ceux des produits d'autres origines. Sur le marché américain, les avocats de la variété Haas sont payés plus chers que les variétés vertes.
22. La saisonnalité paraît plus marquée aux États-Unis que dans la CE. Les prix sont plus élevés en particulier de février à juillet, le reste de l'année, notamment le mois de décembre, étant caractérisé par des prix moindres. Pour la plupart, les différences sont de l'ordre de 10 à 15 pour cent au-dessus de la moyenne, avec un maximum de 30 pour cent en juin.

#### IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

23. Le comportement des marchés de l'avocat durant la dernière décennie témoigne d'un produit relativement dynamique. La production s'est accélérée dans les principaux pays producteurs, particulièrement dans les pays en développement. La consommation a également enregistré une croissance rapide, en particulier dans les grands pays développés, surtout en Europe. Cette situation s'est traduite par une progression des échanges. Ces tendances devraient persister.
24. Les différences observées dans les prix à la production montrent qu'il existe d'une part une large gamme de coûts et de conditions de production et, d'autre part, des qualités très différentes. Ces constatations suggèrent que nombre d'améliorations pourraient être apportées aux méthodes de production, de commercialisation et d'exportation des producteurs traditionnels, en particulier dans les pays en développement, pour leur permettre de remporter des parts plus importantes des prix payés par les consommateurs sur les grands marchés de la consommation.
25. L'analyse des marchés européen et américain fournit des indications qui pourraient être utiles pour l'élaboration des stratégies d'exportation. Dans la CE, les prix de vente plus élevés en France sont selon toute probabilité, dus à la qualité des fruits vendus. Les consommateurs français connaissent mieux l'avocat que les autres consommateurs européens et parallèlement, on constate une tendance à la cherté relative des prix dans les marchés d'assez petite taille, probablement due

à la connaissance réduite des consommateurs dans ces pays où les avocats qui sont encore considérés comme des aliments *exotiques*, consommés de manière occasionnelle. Cette interprétation concorde avec les autres résultats de l'analyse, à savoir la saisonnalité moins marquée par rapport au marché américain et la faible différence entre les variétés qui est peut-être due elle aussi à l'*exotisme* du produit.

26. Ces données indiquent l'existence d'un potentiel de développement de la consommation d'avocats dans les pays européens où cette consommation reste mineure, notamment si les propriétés nutritives et industrielles de l'avocat – qui sont principalement à l'origine de la croissance de la consommation des 10 dernières années – sont mieux connues des consommateurs. Ces propriétés pourraient être utilisées pour des campagnes de promotion visant à accroître la consommation et à contribuer à l'expansion des débouchés d'exportation.

27. Sur le marché américain, les produits californiens ainsi que les importations de la République dominicaine semblent se vendre à meilleur prix que les avocats de Floride qui sont presque exclusivement des variétés vertes. L'emballage s'est révélé un facteur déterminant pour la formation des prix; les consommateurs ont probablement l'impression que les avocats de bonne qualité sont vendus en emballages contenant moins de fruits, et donc des fruits plus gros et de meilleure qualité. Les effets importants de la saisonnalité du marché américain sur les prix par rapport à ceux de la CE tiennent probablement à la part plus importante de la production locale dans l'offre totale.

28. Une analyse plus approfondie permettrait de déterminer si certaines des caractéristiques des variétés vertes peuvent intéresser les consommateurs si c'est le cas, il pourrait y avoir des débouchés pour ces variétés, tant aux États-Unis que dans la CE.

29. Par ailleurs, il serait sans doute utile d'entreprendre une analyse plus approfondie des exportations du Kenya à destination des marchés européens compte tenu des prix de vente moins élevés des avocats de ce pays.

**Table 1 World production of Avocados (thousand tons)**

	1961-64	1971-74	1981-84	1991-94	2001-04	2006-07
Mexique	120.7	254.6	453.2	753.5	980.5	1138.6
Indonesias	31.3	39.9	56.9	95.2	226.5	220.5
États-Unis d'Amérique	47.0	67.1	209.3	180.4	195.2	217.6
Brésil	94.2	151.0	141.9	107.9	168.5	159.3
Colombie	12.2	13.2	19.9	73.5	149.6	177.0
République dominicaine	109.8	125.8	134.7	141.7	137.1	200.0
Chili	9.4	13.1	28.5	46.8	127.5	235.0
Espagne	0.4	1.6	17.4	47.8	113.1	99.9
Pérou	21.7	102.4	80.9	81.9	94.4	117.5
Éthiopie	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	80.4	44.9
Chine continentale	n.a.	n.a.	n.a.	17.0	78.6	91.0
Israël	1.3	11.7	40.6	56.1	75.5	85.4
Afrique du Sud	4.7	10.9	23.0	44.4	67.3	63.3
Congo, Rép. dém. du	13.0	20.3	38.5	41.3	60.9	62.7
Cameroun	13.0	17.0	26.5	41.0	51.8	55.0
Venezuela	53.9	42.6	45.6	49.3	49.6	71.0
Haïti	40.8	51.0	61.8	48.0	45.0	42.5
El Salvador	17.7	25.6	33.1	40.0	40.0	1.9
Philippines	13.7	18.3	23.2	36.3	38.3	25.3
Australie	0.5	0.8	4.4	12.8	34.8	40.8
Autres	136.1	154.4	171.2	184.5	207.3	433.5
total	741.1	1121.2	1610.4	2099.2	3022.0	3582.8

source: FAOSTAT

**Tableau 2. Consommation mondiale d'avocats (milliers de tonnes)**

	1961-62	1971-72	1981-82	1991-92	2001-02	2007-08
Mexique	99.4	212.0	425.6	662.3	745.7	1100.1
États-Unis d'Amérique	46.9	56.9	168.4	217.5	265.4	432.6
Brésil	70.5	137.8	110.6	88.6	130.7	
Indonésie	27.0	28.8	55.6	83.1	131.7	
Colombia	10.3	11.1	14.8	64.4	125.7	
République dominicaine	87.5	99.8	109.7	112.1	95.2	
Éthiopie	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	79.4	
Chine continentale	n.a.	n.a.	n.a.	9.0	74.8	
Peru	17.1	85.2	46.5	47.4	66.7	
France	0.2	4.7	29.6	60.4	65.8	
Congo, Rép. dém. du	11.2	15.4	30.0	32.6	48.6	
Cameroun	11.3	16.9	22.8	35.1	45.9	
El Salvador	16.0	22.8	32.6	40.5	45.1	
Venezuela	45.7	35.3	38.6	43.4	41.1	
Chili	7.6	10.8	23.8	22.7	37.9	190.5
Philippines	12.5	17.0	23.9	31.8	35.7	
Haïti	30.0	37.1	45.0	38.3	32.2	
Australie	0.4	0.9	2.9	14.0	28.0	
Costa Rica	9.7	17.6	22.2	20.8	27.2	
Royaume-Uni	0.0	3.4	8.2	14.7	24.3	
Autres	108.1	116.4	144.4	223.9	295.5	
total	611.4	929.8	1355.1	1862.4	2442.6	2621.7

sources: FAOSTAT et USDA

**Tableau 3. Exportations mondiales d'avocats (milliers de tonnes)**

	1971-73	1981-83	1991-93	2001-03	2004-07
Mexique	0.01	0.56	16.27	96.70	218.25
Chili	n.a.	0.01	12.09	77.01	163.42
Israël	6.92	34.66	36.80	44.71	43.41
Afrique du Sud	1.17	10.00	28.09	38.68	45.20
République dominicaine	2.14	1.14	6.29	12.44	15.31
États-Unis d'Amérique	n.a.	11.55	10.48	8.85	7.18
CE-15 (hors commerce intérieur)	n.a.	n.a.	0.69	6.98	0.07
Équateur	n.a.	n.a.	0.45	6.62	5.01
Pérou	0.25	0.83	0.26	6.28	25.63
Nouvelle-Zélande	n.a.	0.05	1.77	5.86	9.51
Guatemala	1.10	3.95	1.02	4.44	4.81
Venezuela	n.a.	1.40	1.52	0.78	1.60
Argentine	n.a.	n.a.	0.21	0.71	1.48
Brésil	0.01	0.25	0.61	0.56	1.11
Dominique	0.07	0.03	0.39	0.46	0.48
Zimbabwe	n.a.	n.a.	n.a.	0.40	0.27
Australie	n.a.	n.a.	0.16	0.39	0.80
Maroc	0.05	0.09	0.02	0.34	0.29
Autres	1.00	1.67	3.20	3.54	114.76
<b>total</b>	12.74	70.71	164.16	387.89	658.59

Source: FAOSTAT

**Tableau 4. Importations mondiales d'avocats (milliers de tonnes)**

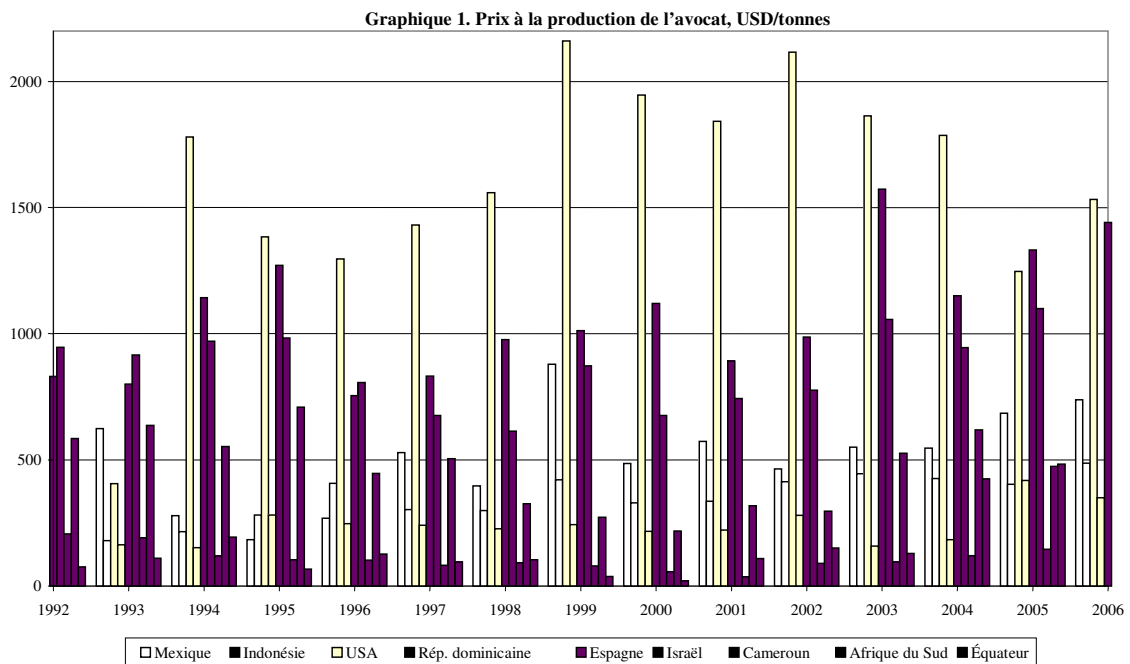
	1971-73	1981-83	1991-93	2001-03	2004-07
États-Unis d'Amérique	n.a.	1.0	16.5	111.2	237.8
France	6.0	40.6	82.0	95.8	102.9
Royaume-Uni	4.2	9.4	15.2	26.2	47.9
Pays-Bas	n.a.	1.7	8.0	24.7	48.0
Japon	n.a.	1.2	3.6	16.1	28.2
Canada	n.a.	0.0	6.8	14.6	20.6
Allemagne	0.6	2.8	9.1	14.6	17.8
El Salvador	0.6	3.2	3.9	10.6	10.8
Colombie	n.a.	n.a.	3.1	9.4	15.6
Belgique	n.a.	n.a.	n.a.	7.7	6.0
Espagne	n.a.	0.2	0.4	7.3	20.1
Costa Rica	n.a.	0.1	n.a.	6.2	7.3
Honduras	n.a.	0.2	0.3	5.5	9.4
Suède	n.a.	1.5	4.1	5.0	7.8
Australie	n.a.	n.a.	1.7	4.8	8.0
Guatemala	n.a.	n.a.	n.a.	3.9	3.4
Danemark	0.1	0.8	2.6	3.9	5.9
Suisse	n.a.	n.a.	2.6	3.6	4.2
Norvège	n.a.	n.a.	0.5	1.7	2.7
Chine, RAS de Hong Kong	n.a.	0.3	0.3	1.4	1.3
Autres	0.1	3.2	9.9	13.8	32.1
<b>total</b>	11.6	66.3	170.6	388.1	637.9

source: FAOSTAT

**Tableau 5. Prix à la production des avocats dans certains pays , en monnaie locale et en valeur nominale, (1998=100)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Mexique	48	50	38	36	54	109	100	215	119	137	115	152	158	191	206
Indonésie	17	16	20	27	40	59	100	124	132	144	160	159	158	163	186
États-Unis	68	26	114	89	83	92	100	139	125	118	136	119	115	80	98
Brésil	0	0	70	88	101	90	100	90	77	109	101	111	124	127	133
République dominicaine	93	59	55	106	97	97	100	110	101	105	146	137	210	356	327
Chili	73	76	89	92	118	109	100	99	165	96	86		78	89	85
Espagne	68	82	108	111	71	91	100	104	115	119	125	167	111	128	137
Israël	102	107	115	120	103	93	100	142	107	131	154	202	178	207	243
Afrique du Sud	93	114	103	135	109	129	100	88	87	111	127	162	162	122	148
Cameroun	109	109	123	98	104	94	100	100	78	55	127	113	130	156	163
Philippines	54	67	59	61	65	56	100	110	90	170	167	165	231	249	233
Australie	82	80	105	106	116	93	100	94	101	92	115	108	118	132	139
Équateur	20	32	62	27	65	60	100	107	71	15	21	18	60	69	76
Venezuela	7	7	11	17	34	60	100	98	107	220	216	343	644	418	593

Source: FAOSTAT et statistiques financiers Internationales du FMI





**Tableau 6. Résumé des résultats du modèle hédoniste – UE et États-Unis**

<b>Facteurs expliquant les différences</b>	Marché de l'UE	Marché des États-Unis
Fourchettes des prix	Pas d'effet sur le prix	Pas d'effet sur le prix
Calibre du fruit	Effet positif sur le prix	Non significatif
Emballage	Pas d'information	Prix plus élevés: cartons une couche et 4/5 boisseau
Ratio parts de marché	Effet positif sur le prix	Pas d'information
Origine du produit	Prix inférieurs des produits africains, notamment kenyans	Prix élevés: avocats californiens et Rép. dominicaine de Floride
Variétés	Prix élevés: variétés Haas, prix moindres: Fuerte	Prix élevés: variété Haas par rapport aux variétés vertes
Marché de destination	Prix plus élevés en France/autres pays, surtout Royaume-Uni et Espagne	Pas d'information
Saisonnalité	Prix un peu plus élevé surtout en août et septembre	Plus forte qu'en Europe; prix plus élevés au printemps et en début d'été